



RAPPORT DE PROGRESSION ANNUEL REDD+

PAYS: MADAGASCAR

PERIODE: AOUT 2015

BUREAU NATIONAL DE COORDINATION REDD+

TABLE DES MATIERES

CC	ONTEXTE	3
1.	RÉSUMÉ DU RAPPORT	4
	PRINCIPALES TÂCHES EFFECTUÉES ET RÉSULTATS OBTENUS DURANT LA RIODE	6
3.	PROGRÈS RÉALISÉS AU NIVEAU DES SOUS-COMPOSANTES DU R-PP	12
3	3.1. Progres realises dans la Readiness REDD+	12
3	3.2 Engagement des parties prenantes dans l'approche REDD+	24
3	3.3. Partage des connaissances	25
4.	PROBLÉMATIQUES, DÉFIS ET RISQUES	26
5.	PRINCIPALES LEÇONS APPRISES	27

CONTEXTE

Madagascar dispose d'une forêt naturelle d'environ 9,2 millions d'hectares soit 15% du territoire et figure parmi les 25 hotspots de la diversité biologique mondiale avec un patrimoine naturel unique et une grande diversité d'écosystèmes abritant une richesse biologique importante tant en espèces floristiques que fauniques avec un taux élevé d'endémisme de 80%.

Néanmoins de par sa population à majorité rurale, le pays est dépendant de la forêt ; ce qui entraine une forte menace pour la biodiversité due au *tavy*—culture sur brûlis—et à l'exploitation irrationnelle et illicite des ressources forestières telles que le cas de certaines espèces de bois précieux et la destruction des habitats naturels en faveur d'autres activités économiques.

Des menaces réelles existent également de par la perturbation causée par le changement climatique et la pollution, les feux, le changement d'utilisation des terres ou la mise en place d'infrastructures, etc. Ce qui entraîne indéniablement une perte dans la diversité biologique. Cette perte est surtout visible en observant le changement physionomique des écosystèmes.

Conscient de ces menaces, le gouvernement malgache ont démontré son engagement à faire face à la déforestation et la dégradation des forêts en adoptant une politique qui à la fois consiste à protéger ces ressources en mettant en place des systèmes pour la création d'aires protégées tout en impliquant les différentes parties prenantes liées à leur gestion durable dont notamment les communautés locales de base.

En ce qui concerne le processus REDD+, lors de la 17^{ème} session du comité des participants du FCPF à Lima-Pérou, le gouvernement malgache avait soumis officiellement le document R-PP Madagascar pour approbation et financement. Le dit comité a pris la décision d'octroyer un financement de 3,8 millions d'USD afin de financer certaines activités stipulées dans le R-PP pour élaborer sa tratégie nationale dans le but d'appuyer la préparation de Madagascar à la REDD+.

A cet effet, la signature de l'accord de don entre la Banque Mondiale et le gouvernement malgache s'est tenu le 15 mai 2015, date de sa mise en vigueur.

Le présent rapport a pour but de rapporter l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités R-PP ainsi que la préparation de Madgascar à la REDD+.

Le cadre méthodologique de rapport annuel national a été élaboré en cohérence avec la structure du cadre méthodologique de suivi-évaluation du FCPF, son cadre logique et son cadre de mesure de performances (CMP), ceci afin de faciliter et de systématiser l'analyse des données. Le rapport semi-annuel national doit fournir à l'équipe de gestion du Fonds du FCPF (FMT) des indications des progrès de pays REDD+ dans la réalisation de leurs activités de préparation et de mise en œuvre de leurs programmes de réduction d'émissions dans le temps, de manière à ce que les données soient facilement consolidées et de fournir des indications sur le niveau de réalisation des résultats et impacts tels que définis dans le cadre S & E du FCPF.

Préparation du rapport: les rapports nationaux soumis doivent puiser dans le pays S & E pour la REDD + (volet 6 de R-PP) et devraient être préparés en consultation avec les membres des groupes de travail REDD+ ou organismes équivalents. Les contributions des parties prenantes y compris les adresses IP et

les OSC devraient être intégrés dans les rapports nationaux, et des points de vue divergents indicatifs de l'absence de consensus sur les questions spécifiques doivent être consignés dans le rapport des pays.

Calendrier du rapport : Il est prévu que les rapports annuels d'avancement de pays soient soumis au FMT le 15 Août de chaque année. Le rapport doit se baser sur une auto-évaluation des progrès. Une mise à jour de ce rapport pays sera également présentée le 15 Mars de chaque année.

1. RESUME DU RAPPORT

Résumé:

Le document de propositions pour l'état de préparation (R-PP) constitue la feuille de route de Madagascar dans sa préparation au mécanisme REDD+. Le R-PP est un document national en ce sens qu'il est complètement endossé par le Gouvernement de Madagascar qui est conscient qu'il engage le pays sur plusieurs années.

Le R-PP présente les approches, démarches et étapes de préparation à suivre durant les 2 années à venir : il ne contient pas encore la stratégie REDD+ du pays mais la démarche pour y parvenir. Les options stratégiques et les axes d'intervention qui y sont présentées sont des pistes de réflexion à explorer sur la base d'analyses plus approfondies, de consultations élargies et de véritables négociations avec tous ceux qui peuvent être touchés, concernés ou intéressés par la REDD+.

L'accord de don pour la préparation de Madagascar à la REDD+ a été signé le 14 mai 2015 entre la BIRD et la République de Madagascar à travers le Ministère des Finances pour un montant de 3,8 millions de dollars. Il s'avère que ce montant est insuffisant pour accomplir toutes les activités pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, un gap de financement d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 millions est à rechercher. Toutefois, le gouvernement malgache et d'autres bailleurs de fonds comme la GIZ, l'ONU – REDD ont apporté leur contribution financière dans la réalisation en partie de certaines activités définies dans le document R-PP et compte encore continuer dans ce sens. Les activités sont réparties en trois composantes majeures à savoir :

- La mise en place du dispositif institutionnel
- L'élaboration de la stratégie nationale REDD+, intégrant les consultations et le mécanisme de gestion des plaintes
- Le développement de scénario de référence nationale et du système de suivi

Dans le cadre de préparation à la REDD+, beaucoup de réalisations ont été achevés bien que le projet d'élaboration de la stratégie nationale est en cours de démarrage. En matière de mise en place de dispositif de gestion, le Bureau National de Coordination REDD+ a été créé au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer e des Forêts et est opérationnel, le coordonnateur et les chefs cellules du BNC-REDDont été nommés, quelques outils de gestion (PTA, PPM, manuel de procédures administratives, comptables et financières) ont été élaborés et ont fait l'approbation de la Banque Mondiale, les comptes désignés pour acceuillir les fonds ont été créés et les régisseurs y afférents ont été nommés.

En ce qui concerne les activités, elles ont été lancées à travers le lancement d'un Appel à Manifestation d'Interêt, des TDRs ont été élaborés pour demande d'avis de non objection auprès de la banque mondiale, 04 assistants techniques pour appui du BNC-REDD, ainsi que le bureau d'Etudes en charge de l'établissement du plan et du contrôle et surveillance des travaux sont en cours de recrutement, 02 études sur l'évaluation des besoins pour le développement d'une approche nationale REDD+ à Madagascar et sur l'évaluation des besoins liés à la vision et au dialogue intersectoriel autour de REDD+

à Madagascar ont été réalisées. Pour la deuxième composante, des consultations publiques ont été effectuées au niveau de deux régions Moramanga et Morondava pour sensibilisation et information puis pour définir les causes et facteurs de la déforestation et dégradation des forêts et proposer des solutions pour y faire face; une consultation publique au niveau national pour l'évaluation des besoins en renforcement de capacité pour la mise en œuvre de la REDD+ a été aussi réalisée. En outre deux études ont été menées concernant le cadre de mise en œuvre de la REDD+ (étude sur l'analyse juridique et règlementaire liée à la REDD+; définition de Feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations sur l'amélioration du cadre juridique du processus REDD+). Quant à la troisième composante, des réalisations importantes ont étéfait notamment dans le cadre du Projet Eco-Regional REDD+ pour la Forêt Humide de l'est (PERR-FH): il s'agit de la définition de la méthodologie REDD+ extra carbone (méthode d'évaluation des impacts sur la biodiversité et la socio économie), la définition de la forêt dans le cadre du REDD+, la délimitation des 04 écorégions, le développement du scénario de référence; l'inventaire de la biomasse aérienne et du carbone du sol pour l'écorégion des forêts humides de l'Est. Une étude sur le système national de surveillance des forêts a été faite dans le cadre de l'appui du programme ONU-REDD en termes d'évaluation des besoins en matière de REDD+.

Avec la mise à disposition de fonds par le FCPF, depuis les quatre mois que le don a été mis en vigueur, les activités étaient lancées rapidement. En assurant que les procédures de gestion sont en conformité avec une gestion fiable et transparente les nombreuses activités lancées ne sont pas encore reflété dans le taux de décaissement, qui est relativement faible à ce moment. Néanmoins, l'état d'avancement dans le REDD+ peut avancer encore plus du fait que Madagascar travaille actuellement sur l'élaboration d'un document ER-PIN qui sera présenté lors de la prochaine réunion du Fonds Carbon du FCPF.

2. PRINCIPALES TACHES EFFECTUEES ET RESULTATS OBTENUS DURANT LA PERIODE

Montant des investissements (non-FCPF) reçus au cours du processus R-PP (FCPF M&E Framework Indicator I.2.B.i.):

Source : GIZ	Montant accordé : 12 000 EURO
Source : ONU - REDD	Montant accordé : 297 000 USD
Source : FA/PE3/GVT	Montant accordé: 1 412 000 USD

Montant des investissements (non-FCPF) reçus au cours de la mise en place des activités pertinentes dans le cadre de l'ER Programme (ex : FIP, bailleurs bilatéraux, secteur privé). (FCPF M&E Framework Indicator I.2.B.i.):

<u>Source</u>: AFD <u>Montant accordé</u>: 300 000 Euros

Décrire la manière dont les parties prenantes participent et sont engagées dans le processus de décisions de la REDD+ (FCPF M&E Framework Indicator I.3.A):

Au niveau national, le Comité technique REDD+, une plateforme multisectorielle regroupant toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du processus REDD+ à Madagascar a étéfortement impliqué dans le processus REDD+ depuis la conception vers les années 2008 jusqu'à l'heure actuelle dans la mise-en-œuvre. Cette plateforme est constituée par les ministères sectoriels concernés par la déforestation et la dégradation des forêts, les partenaires techniques et les ONGs oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de la conservation des forêts, les universitaires et chercheurs ainsi que la société civile. Il est à mentionner que la plateforme est en cours d'évolution en plateforme de pilotage multisectoriel et bien qu'il n'est pas encore mise en place, des réunions mensuelles se tiennent régulièrement pour les groupes thématiques REDD+ qui ont été créés et opérationnels.

Exemples de plateformes de parties prenantes engagées dans le pays qui se rencontrent régulièrement pour discuter et fournir des inputs au processus de préparation REDD+ (FCPF M&E Framework 3.2.a.):

Fréquence:

Dans le cadre du programme national REDD+, des rencontres informelles entre les techniciens des Ministères sectoriels concernés se sont tenues afin d'identifier les différents points pouvant faire de liaison et de synergie entre la future mise en œuvre de l'ER-PIN et les projets déjà en cours au niveau des autres secteurs. De plus, une séance de consultation publique sur l'ER-PIN et sur les causes et facteurs de déforestation avec la participation des autorités locales (préfet, chef de région, maires, Directeur régional agriculture, COBA) a été effectuée en utilisant le réseau mise en place pour le REDD+.

Exemples des ressources rendues disponibles pour permettre la participation active des IPs , CSOs et communautés locales dans la préparation nationale à la REDD+.

Au niveau des régions, des commissions forestières ont été créées; elles sontconstituées par toutes les entités concernées par les problèmes de la déforestation tels que les services techniques déconcentrés, les régions et l'OSC. Créées par voie d'arrêté, le commissions forestières sont présidées par les Chefs de Régions, et sont à la fois des organes consultatifs et déliberatifs. Leurs principales attributions sont de statuer sur les différents problèmes liés à la foresterie tels que le foncier, l'exploitation, le reboisement....

Lors des consultations dans le cadre de l'élaboration du R-PP et de l'ER-PIN, dans l'optique de développement du clé de répartition des bénéfices pour les projets pilotes REDD+ à Madagascar, des ateliers d'information organisés dans les régions d'implantation du projet et qui ont ciblé des communautés de base ont été effectuées afin de leur présenter des options de répartitions de revenus générés par les projets REDD+ et ainsi recevoir leurs avis de manière à établir une clé de répartition de revenus juste et équitable.

Dans le cadre de l'élaboration de l'ER-PIN, faisant suite au communiqué verbal effectué par Mr le Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts le 17 avril 2015, un comité interministériel a été créé et fonctionnel.

Ce Comité s'est subdivisé en groupes de travail constitués par les différents secteurs concernés par la REDD+ et se sont réunies hebdomadairement et ont travaillé d'une façon participative et inclusive avec l'implication de tous secteurs clés tels que, le développement rurale, forêts, environnement, écologie, mer, changement climatique, pêche, agriculture, mine, énergie, décentralisation.

Des séances d'informations et de consultations ont été réalisées ciblant les différents acteurs clés à la future mise en œuvre de l'ER-PIN comme les bailleurs de fonds, les communautés locales de base, les collectivités territoriales décentralisées (région, district, commune), les services techniques deconcentrés, le secteur privé et la société civile. Il est à signaler que les communautés locales de base et les popultions locales ont fait l'objet d'une attention particulière lors de ces consulations compte tenu qu'à Madagascar il n'y a pas des populations qui correspondent à la définition de

peuples autochtones, hors une communauté qui ne se trouve pas dans la zone prioritaire à cette phase de développement. Une attention particulière a été portée sur les populations vulnérables pendant ces consultations lors du processus de l'élaboration du R-PP et aussi dans le travail sur le document de l'ER-PIN.

Ces séances se sont surtout portées d'une part sur la consultation des participants sur l'approche proposée dans l'ER-PIN. L'approche paysage ciblant les grands bassins versants presentée à eu en général un écho favorable de la part des participants car non seulement elle vise à reduire la déforestation et la valorisation des forêts degradées mais aussi s'attaque au problème fondamental du pays qui est la pauvreté à travers la valorisation des perimètres irrigués dans le but d'augmenter la production agricole. Mis à part la longue discussion sur les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre des activités, les débats se sont portés sur la mise en œuvre, le suivi et la pérennisation ainsi que le mécanisme de partage des bénéfices.

Enfin, une rencontre entre les ministres en charge de l'environnement et des forêts, de l'agriculture, de l'énérgie et de la décentralisation a été organisée afin d'une part de les informer de l'approche paysage/bassin versant proposée dans l'ER-PIN et d'autre part d'avoir leur engagement pour la future en mise en œuvre de ce programme. L'approche proposée a convaincu les ministres qui se sont engagés à appuyer la mise en œuvre de ce programme.

Nombre et type de réformes politiques initiées, complètes ou en cours en accord avec les standards REDD+ si existants (FCPF M&E Framework Indicator I.3.B.):

Nombre et type de réformes politiques durant la période du rapport qui sont:

En cours : révision de la politique forestière ; établissement du code forestier, stratégie nationale de la biodiversité et plans d'action

Achevés : code des aires protégées, charte de l'environnement, Politique Générale de l'Etat (PGE), politique de gestion intégré des zones côtières et marines Politique liée au changement climatique

<u>Déscription de ces réformes politiques</u>: loi n °2015-003 portant charte de l'environnement malagasy actualisée confirme les mêmes enjeux évoqués dans la déclaration de politique environnementale 2010 en insistant sur la partage équitable des avantages tirés des services environnementaux à travers l'utilisation des revenus dérivés des marchés « carbone ».

La PGE soutien indirectement l'initiative REDD+ à travers la promotion de la préservation de l'environnement et de l'économie verte aux fins d'assurer la sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles uniques pour le développement durable du pays

Le code des aires protégées va de pair avec les exigences liées à la REDD+ à savoir le respect du principe de partage juste et équitable des bénéfices générés par les ressources naturelles, la mise à disposition du public des informations objectives claires , mise à jour et pertinentes, la prise en compte des avis du public au niveau local et régional

La politique de gestion intégré des zones côtières et marines cadre avec les objectifs de la REDD+ concernant les mangroves.

La Politique liée au changement climatique

La politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC) s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto en conformité avec la Politique Nationale de l'Environnement. Ses objectifs sont de promouvoir des mesures nationales appropriées pour réduire le degré de vulnérabilité du pays face au changement climatique et de développer des comportements contribuant à la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.

La politique nationale de gestion des risques et des catastrophes, adoptée par la Loi n° 2003 – 010 du 5 septembre 2003, s'inscrit dans le cadre global des activités relatives à la protection et à la sécurité civile. Elle s'intègre dans le processus de planification du développement et en particulier dans le programme national de gestion de l'environnement et celui de la réduction de la pauvreté. A ce titre, elle priorise les communautés les plus exposées aux risques et les zones à hauts risques pour la réduction des vulnérabilités et la mitigation des risques.

La Stratégie d'adaptation et d'atténuation aux effets et impacts du changement climatique, adoptée en octobre 2010 par le Ministère chargé de l'Agriculture vise quant à elle à « agir face aux changements climatiques pour promouvoir une agriculture durable, garante de sécurité à Madagascar ». Certaines activités qui nécessitent la collaboration avec le ministère chargé de l'environnement et qui se rapportent à la REDD+ y sont citées, notamment, le développement des schémas d'aménagements, la lutte contre les feux de brousse et l'augmentation de production des combustibles ligneux (reboisement, reforestation communautaire).

Politique Sectorielle de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

La Politique du secteur de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche (PSAEP) a progressivement connu une évolution susceptible de promouvoir des pratiques durables favorisant les objectifs de la REDD+, telles que la pratique des techniques améliorées et l'extension des espaces et zones de production et d'exploitation des ressources, l'accroissement durable de la productivité, et la promotion des systèmes de productions compétitifs. Cette politique fait aussi mention de l'instauration de la « transparence » dans la gouvernance des ressources et des espaces de productions ainsi que de la prise en compte dans ses actions de l'aspect « environnement et changement climatique » et « gestion durable des ressources ».

Lettre de Politique Foncière

La Lettre de Politique Foncière est une étape préalable de la réforme foncière. Elle précise les orientations du Gouvernement Malagache en matière domaniale et foncière. Produit d'une large concertation et offrant une vision d'ensemble pour l'amélioration de la gestion des droits sur le sol, elle fonde une Politique Foncière, cadre stratégique veillant à la cohérence des interventions publiques. Ces actions porteront sur des programmes de sécurisation foncière en milieu rural et urbain, sur la préparation de nouveaux textes adaptés au contexte économique, institutionnel et technologique actuel et sur un plan national de formation aux métiers du foncier.

Les orientations de la Politique Foncière ont été présentées et débattues avec l'Unité Technique de Préparation du Programme National Foncier au sein de laquelle des représentants de trois collèges élus, administrations, société civile- ont exprimé leur position et apporté leur contribution. La Lettre de Politique Foncière est un document public, accessible à tous et facilement consultable. Elle est destinée aux élus, aux acteurs du développement économique et aux partenai-res techniques et financiers de l'Etat malagasy.

La Lettre de Politique Foncière s'inscrit dans les orientations politiques du Gouvernement précisées par :

- la vision formulée par SEM. le Président de la République, intitulée « Madagascar naturellement », qui affirme parmi ses premiers objectifs le « passage d'une économie de subsistance à une économie de marché ».
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ou DSRP qui révèle le degré de priorité elevé accordé par le gouvernement à la problématique foncière. Il recense parmi les facteurs déterminants de pauvreté le difficile accès à la terre, conséquence d'une « imprécision des droits fonciers et de la structure de l'administration foncière ».
- La Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR) qui préconise une stratégie de développement qui vise notamment à encourager l'investissement et garantir l'accès au foncier, plus particulièrement dans les zones agricoles à fortes potentialités.
- Le Plan Directeur Quinquennal pour le Développement Rural (2004 / 2009) qui est un document de planification du ministère en charge des Domaines prévoit, dans le cadre « de l'établissement d'un environnement favorisant le soutien d'un développement rural axé sur le marché [...] d'accélérer la réforme des titres fonciers ».

- Le Plan d'Action pour le Développement Rural qui constitue le cadre général de mise en œuvre de la politique de développement rural.

La Politique Foncière repose sur quatre axes stratégiques :

- I. la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations foncière et topographique ;
- II. l'amélioration et la décentralisation de la gestion foncière ;
- III. la rénovation de la réglementation foncière et domaniale ;
- IV. un programme national de formation aux métiers du foncier.

L'analyse des enjeux et des obstacles de la sécurisation du foncier forestier à Madagascar a mis en exergue les liens ténus qui existaient entre la sécurisation foncière et la déforestation ou la dégradation des forêts. La sécurisation du foncier forestier constitue un point incontournable de la stratégie nationale ou du plan d'action lié à la mise en œuvre de la REDD+.

La conception de la stratégie nationale REDD+ traite des indicate'on fait autour des AP dans le cadre desurs pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et pour la conservation de la biodiversité. (FCPF M&E Framework Indicator 3.B.):

La stratégie nationale serait en partie conçue à partir des expériences et acquis des projets pilotes REDD+ et les projets de conservation de la biodiversité à Madagascar. Le but de ces projets est la conservation de la forêt, la préservation de la biodiversité et l'amélioration du bien - être de la population locale. La majorité des projets pilotes REDD+ a impliqué les communautés locales de base dans leur mise en œuvre. Une clé de répartition des bénéfices carbone a été proposée et testée au niveau de ces projets pilotes, en vue de l'élaboration d'une clé de répartition standard pour tous les projets au niveau national.

Un des acquis est que 50% des revenus carbone sont alloués aux communautés locales, afin de leur permettre de mener différentes activités qui contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie (AGR, infrastructures sociales,)

3. PROGRES REALISES AU NIVEAU DES SOUS-COMPOSANTES DU R-PP

3.1. Progrès réalisés dans la Readiness REDD+

Comme synthèse des évaluations des livrables suivants, décrire brièvement ici les progrès réalisés au cours de la période considérée dans l'élaboration de la Readiness du pays (FCPF M & E Cadre des indicateurs 1.A.): jusqu'à 300 mots si possible.

Progrès réalisés au cours de la période considérée dans l'élaboration de la Readiness du pays :

La réalisation des résultats escomptés dans l'élaboration de la Readiness du pays au cours de la période considérée a progressée considérablement, même si ce n'ai pas refléter dans le taux de décaissement, qui reste faible à ce moment.

En matière d'appui à la coordination du projet, le BNC-REDD est déjà opérationnel (nomination du coordonnateur et des membres des cellules ; élaboration des outils de gestion (PTA, PPM, manuel de procédures de gestion,).

En ce qui concerne les consultations publiques, douze consultations publiques (Moramanga, Morondava, Anosy, Alaotra, Atsimo Andrefana, Atsinanana, Vakinankaratra, ont été effectuées pour définir les causes et facteurs de déforestation et dégradation des forêts et les solutions pour y faire face; une consultation publique au niveau national pour l'évaluation des besoins en renforcement de capacité pour la mise en œuvre de la REDD+ a été aussi réalisée. En outre deux études ont été menées concernant le cadre de mise en œuvre de la REDD+ (étude sur l'analyse juridique et règlementaire liée à la REDD+; définition de la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations sur l'amélioration du cadre juridique du processus REDD+). Des réalisations importantes ont été constatées sur le développement de scénarios de référence et le système MRV: une étude sur le système national de surveillance des forêts, la définition de la méthodologie REDD+ extra carbone (méthode d'évaluation des impacts sur la biodiversité et la socio économie), la définition de la forêt dans le cadre du REDD+, les délimitations des 04 écorégions (forêts humides de l'Est, forêts sèches de l'Ouest, forêts épineuses, Mangrove), l'inventaire et le développement de la carte des stocks de carbone de la biomasse aérienne, l'inventaire et le développement de la carte des stocks de du carbone du sol pour l'écorégion des forêts humides de l'Est ; établissement de scénario de référence (REL); des propositions de système de suivi éco régionaux.

Indiquer laquelle des composantes ou sous composantes du R-PP du pays a reçu l'appui du FCPC à							
travers l'accord de don de préparation (>3.4 million USD)							
Composantes Sous-composantes Appui du FCPF (Oui/Non)							
1. Organisation et	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la participation	oui					
Consultation	1b. Consultation et Participation des parties prenantes	oui					
2. Stratégie de préparation à la REDD+	2a. Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	oui					

	2b. Options stratégiques de la REDD+	oui
	2c. Cadre de mise en œuvre	oui
	2d. Impactes environnementaux et sociaux	oui
3. Développement d'un s	cénario de référence	oui
4. Conception d'un	4a. Système national de suivi des forêts	oui
système de suivi des forêts (MRV et sauvegardes)	4b. Système d'information sur les bénéfices multiples, autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.	oui

Niveau d'accomplissement global des résultants prévus/envisagés en accord avec le don de préparation financé par le FCPF (>3.4 million USD) (FCPF M&E Framework 1.3.b.):

Résultats prévus/envisagés:

- Stratégie REDD+ validée à partir des processus de consultation
- Le système de suivi évaluation de la REDD+ est fonctionnel
- Un mécanisme de recherche de financement pour contribution à la mise en œuvre de la stratégie REDD+ est en place
- Bénéficiaire direct du projet

Niveau d'accomplissement1:

Le projet est en cours de démarrage, l'accord a été signé le 15 mai 2015.

Le BNC-REDD chargé de la coordination est déjà fonctionnel

Les outils de gestion ont fait l'objet d'avis de non objection de la BM

Le recrutement des assistants techniques en sauvegarde, en stratégie, en passation de marché et en gestion financière sont en cours.

Les TDR des études à réaliser sont en cours d'élaboration, 04 ont reçus l'ANO de la BM

Une consultation publique sur le draft du document ER-PIN s'est tenue le 18 août 2015

Evaluation²:

②		Progrès significatifs
1		Bonne progression mais sujet encore à amélioration
	X	Développement requis
8		Pas encore de progrès enregistrés
N/A		Non Applicable

Justification:

Toutes les activités sont en cours de démarrage pour le financement FCPF

Toutes les composantes du R-PP sonttraitées concernant l'écorégion des forêts humides de l'Est

¹ Les pays sont censés fournir des données sur le niveau global de la réalisation des étapes prévues tel que défini dans leur accord de don de la Readiness, et, le cas échéant, sur leur accord de don supplémentaire pour un don additionnel de 5 millions de dollars. Par exemple, pour leur accord de don de la Readiness, (> 3,4 millions de USD), les pays doivent fournir des données sur (i) l'appui à la coordination du processus de préparation REDD+ et consultations des parties prenantes; (li) la contribution à la conception d'une stratégie nationale REDD+; et (iii) la préparation d'un scénario de référence national pour la REDD+.

² Le niveau de réalisation des jalons prévus selon le don RF approuvé sera résumé par les progrès réalisés à la synthèse d'une réalisation globale, qualitative exprimée selon un code quatre couleurs et ensuite expliqué. Dans le cas où l'évaluation n'est pas applicable, un cinquième code couleur "non applicable" peut être sélectionné.

Degré de réalisation des étapes prévues par composante R-PP et sous-composante (FCPF M & E cadre 1.3.c.). Les pays sont censés évaluer les progrès vers la mise en œuvre de la sous-composante du R-PP une fois par an, dans le cadre des rapports soumis avant le 15 Août de chaque année

	Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels]	Evaluation ³	
		Résultats prévus	Accomplissements	(Sélectionner la couleur adéquate)		
Composante 1 du R-PP –Organisation et Consultation	Sous-composante 1a – Dispositifs Nationaux de gestion REDD+ Objectif: mettre en place un cadre institutionnel national de préparation pour gérer et coordonner les activités REDD+ tout en intégrant REDD+ dans des stratégies plus larges Critères Pays d'auto-évaluation: (i) crédibilité et transparence; (ii) mandate et budget opérationnels; (iii) mécanisme de coordination multi-sectoriel et collaboration inter- sectorielle; (iv) capacité de supervision technique; (v) capacité de gestion de fonds; (vi) mécanisme de recours et de gestion des plaintes	Le comité intersectoriel pour la REDD+ est fonctionnel La capacité des institutions gouvernementales sont renforcées pour gérer les forêts	Une communication verbale a été diffusée au niveau du conseil du gouvernement pour nommer leur représentant dans les membres du Comité Intersectoriel REDD+ Le Comité Intersectoriel a été créé et fonctionnel pour l'élaboration de l'ER-PIN La création de la plateforme de pilotage pour la REDD+ est en cours prenant en compte les recommandations de l'étude de l'ONU REDD quant au besoin lié à la vision REDD+ et dialogue intersectoriel validé au fin juillet 2015 ;	créés et fonc coordination Néanmoins, i démontrée p secteurs illus l'engagemen lors de la séa l'ER-PIN le 1	intersectoriels sont tionnels sous la du BNC-REDD. malgré la bonne volonté var les différents strée par la présence et t déclaré des ministres unce de consultation sur 8 août 2015, il faut intervention soutenue	

FCPF M&E Framework

³ Le niveau de réalisation des étapes prévues par composante R-PP devrait être auto-évalué et rapporté, ainsi que résumé par les scores de progrès liés à la synthèse de cette réalisation globale, qualitative exprimée selon un code quatre couleurs, puis brièvement expliqué. Dans le cas où l'évaluation n'est pas applicable, un cinquième code couleur «non applicable» peut être sélectionné. Ce code couleur est basé sur le système contenu dans le Cadre d'évaluation du R-Package., les critères d'évaluation R-Package sont destinés à aider les pays à identifier, planifier et suivre leurs progrès dans la Readiness avec les aspects fondamentaux et les résultats escomptés des activités de préparation de la Readiness contenues dans le Cadre d'évaluation R-Package.

	Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels		Evaluation ³		
		Résultats prévus	Accomplissements	(Séle	ctionn	er la couleur adéquate)
	Sous-composante 1b – Consultation et Participation des parties prenantes Objectif: consultation et large participation des parties prenantes clés pour les futurs programmes REDD+, pour assurer la participation des différents groupes sociaux, la transparence et la responsabilisation de la prise de décision Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la participation et l'engagement des principales parties prenantes; (ii) les processus de consultation; (iii) le partage de l'information et de l'accessibilité à l'information; (iv) la mise en œuvre et la divulgation publique des résultats de la consultation	-Outils de communication disponibles et diffusés Ateliers de formation et de sensibilisation réalisés -Consultations thématiques réalisées -Renforcement de capacité des parties prenantes (nombre de séance de formation, module de formation, nombre de personnes touchées)	-Multiplication et distribution au niveau des établissements scolaires de 2000 dépliants, 500 brochures sur les conséquences du changement climatique à Madagascar - Reproduction des 44 Cartes A0 de couverture forestière et 44 cartes sur la biomasse aérienne pour les 22 DREEMF - Création d'un géoportail pour informer le public sur l'avancée de la REDD+ à Madagascar - Réalisation de cinq campagnes de sensibilisation (communes, VOI, FKT, services forestiers déconcentrés) relatives au processus REDD+ et changement climatique dans 03 régions et 05 districts: - Réalisation d'une séance de formation avec la participation de 35 personnes sur l'inventaire de la biomasse aérienne effectuée dans la région d'Andasibe Réalisation d'une séance de consultation publique sur l'ER-PIN et sur les causes et facteurs de déforestation avec la participation des autorités locales (préfet, chef de région, maires, Directeur régional agriculture, COBA) pour les 03 régions concernées (DIANA, Analanjirofo et SOFIA - Realisation d'une étude portant sur l'analyse de la capacité d'Influence des différents secteurs dans le processus REDD+ - Elaboration en cours d'une stratégie et un plan de communication - Rencontre entre les Ministres en charge de l'Environnement et des Forets, de l'Energie et de l'Agriculture pour discuter de la mise en œuvre de l'ER-PIN	Des codivers repre forest cause ont ét cadre de l'E consu poten avoir les pa Une s décid en chi forets l'ener de l'él about	s acteur sentati sers ain s et fac é effec de l'éla R-PIN. lltation tielles plus d' rties pr éance de eurs de arge de s, de l'ag gie) a é aborat	tions publiques ciblant rs et régions fs des écosytèmes asi que la présence de teurs de déforestation tuées aussi bien dans le aboration du R-PP que Une extension de ces s à d'autres zones est prévue de mainière à engagement de toutes renantes. d'information ciblant les e haut niveau (ministres e l'environnement et des griculture et de été réalisée dans le cadre ion de l'ER-PIN. Elle a engagement de soutenir
FCPF M&	E Framework	24 Feb 2015	15			

Sous-composante	Progrès par rapport a	nux objectifs annuels	Evaluation ³
	Résultats prévus	Accomplissements	(Sélectionner la couleur adéquate)
Sous-composante 2a: Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance Objectif: identification des principaux moteurs de la déforestation et / ou la dégradation des forêts, ainsi que les activités concernant la conservation, la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier Critères Pays d'auto-évaluation: (i) l'évaluation et l'analyse; (ii) la hiérarchisation des moteurs / obstacles directs et indirects à l'augmentation/amélioration du couvert forestier; (iii) les liens entre moteurs / obstacles et les activités de REDD+; (iv) des plans d'action pour traiter des droits relatifs aux ressources naturelles, au régime foncier, à la gouvernance; (v) les implications pour le droit et la politique forestière	Options stratégiques identifiées pour chaque région Des études sur l'analyse des causes et facteurs de la déforestation et dégradation des forêts seront conduites	- Réalisation d'un atelier de consultation des parties prenantes sur le besoin de Madagascar en matière de REDD+ (Vision et dialogue intersectorielle, SNSF, Foncier) Analyse de la situation foncière des forêts et feuille de route pour la mise en place de la REDD+ à Madagascar dans le cadre de l'évaluation des besoins pour le développement d'une approche nationale REDD+ à Madagascar est effectuée (17 plans d'actions ont été établis et validés par le gouvernement pour la mise en place de la REDD+ à Madagascar intégrant des actions spécifiques à la mise en place d'actions visant une plus grande sécurisation foncière des forêts à Madagascar) Réalisation d'une étude portant analyse des causes et facteurs de déforestation dans l'écorégion forêts humides de l'Est dans le cadre du projet PERR-FH et une partie dans l'écorégion de forêt sèche de l'Ouest Lancement de l'étude de l'analyse économique de la déforestation et de la dégradation forestière (TDR elaboré, DANO obtenu, AO en cours)	Bonne progression mais sujet encore à amélioration Développement requis Non Applicable Justification: Plusieurs études ont été effectuées à Madagascar concernant l'analyse des causes et facteurs de déforestation, sur la gouvernance par les projets et des avancées réelles ont été constatées en ce sens. Les études à mener dans le cadre du fonds FCPF ne seront que des mises à jour
FCPF M&E Framework	24 Feb 2015	16	

Sous-composante	Progrès par rappor	t aux objectifs annuels	Evaluation ³ (Sélectionner la couleur adéquate)		
	Résultats prévus	Accomplissements			
Sous-composante 2b: Options stratégiques de REDD+ Objectif: Mettre en place un ensemble de politiques et programmes de lutte contre les causes de la déforestation et / ou la dégradation des forêts Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la sélection et la hiérarchisation des options stratégiques de REDD +; (ii) l'évaluation de faisabilité; (iii) les implications pour les options stratégiques sur les politiques sectorielles existantes	Les options stratégiques sont analysées par rapport aux axes d'intervention	Analyse des potentielles des visions sectorielles de la REDD+ et leurs potentiels antagonismes puis les synergies avec la REDD+ (analyse des synergies et antagonismes entre les politiques /stratégies sectorielles existantes vis-à-vis des axes d'intervention/vision de REDD+. Debats sur les options stratégiques lors des consultations publiques	Progrès significatifs Bonne progression mais sujet encore à amélioration Développement requis Pas encore de progrès enregistrés Non Applicable Justification: L'analyse effectuée est déjà un préalable pour la hiérarchisation des options stratégiques et pour définir les actions à intégrer dans les politiques sectorielles		

Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels			Evaluation ³		
	Résultats prévus	Accomplissements	(Sélectionn	er la couleur adéquate)		
Sous-composante 2c: Cadre de mise en œuvre de la REDD+ Objectif: Mettre en place des cadres institutionnel, économique, juridique et de gouvernance crédibles et transparents nécessaires pour mettre en œuvre les options stratégiques de REDD + Critères Pays d'auto-évaluation: (i) l'adoption et la mise en œuvre de la législation / réglementation; (ii) des lignes directrices pour la mise en œuvre; (iii) mécanisme de partage des avantages; (iv) registre national et de la surveillance du système REDD+ et activités REDD+	Diverses législations sur la REDD+ identifiées et développées (adoption progressive) Une réforme de la politique et de la législation forestière en liaison avec la REDD+ est effectuée	-Réalisation d'une étude portant analyse du cadre juridique et réglementaire lié à la REDD+ -Elaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations sur l'amélioration du cadre juridique REDD+ à Madagascar - Création en cours d'un registre national sur le carbone au sein du ministère - Proposition et tests de mécanismes de partage des revenus au niveau des projets pilotes REDD+ (CAZ, Makira)	du cadre jur REDD+ est i politique for	Progrès significatifs Bonne progression mais sujet encore à amélioration Développement requis Pas encore de progrès enregistrés Non Applicable : nte progresse. L'analyse idique est réalisée et la ntégrée dans la nouvelle restière et le code cours d'élaboration.		

Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels			Evaluation ³		
	Résultats prévus	Accomplissements	(Sélectionner la coule		r la couleur adéquate)	
Sous-composante 2d: Impacts sociaux environnementaux Objectif: Assurer la conformité avec l'approche commune et préparer un Cadre de gestion environnementale et sociale spécifique national(CGES) Critères Pays d'auto-évaluation: (i)) analyse des questions de sauvegarde sociales et environnementales; (ii) la conception de la stratégie REDD+ par rapport aux impacts; (iii) Cadre de gestion environnementale et sociale	EESS réalisées et CGES disponible	-TDR sur l'élaboration du guide et cadrage de l'EESS en cours de finalisation et de lancement -Analyse des aspects socio-économiques et de la Biodiversité et établissement des états de référence par rapport à la situation socioéconomique et la biodiversité au niveau de l'écorégion des forêts humide de l'Est	l'écoré l'Est. L l'EESS TDR qu	eloppe gion de a réalis et le C(Progrès significatifs Bonne progression mais sujet encore à amélioration Développement requis Pas encore de progrès enregistrés Non Applicable ment est requis pour es forêts humides de sation des travaux sur GES font l'objet d'un in cours de finalisation ent.	

	Sous-composante	Progrès par rapport	aux objectifs annuels		Evaluation ³
		Résultats prévus	Accomplissements	(Sélectionn	er la couleur adéquate)
Composante 3 du R-PP – Scenario de référence / Niveau de référence	Composante 3 – Scénario de référence et niveau de référence Objectif: Développement de l'approche générale pour établir un NERF / NRF Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la démonstration de la méthodologie; (ii) l'utilisation des données historiques, et ajustées aux circonstances nationales; (iii) la faisabilité technique de l'approche méthodologique, et la cohérence avec les orientations et lignes directrices de la CCNUCC / GIEC.	Engagement pour la réduction des émissions évaluées Information sur les stocks de carbone des zones agro écologiques disponibles	- Détermination des méthodologies harmonisées pour développer le scenario de Reference éco-régional - Délimitation des 04 écorégions (écorégion des forêts humides de l'Est, forêts sèches de l'Ouest, forêts épineuses, mangroves) - Réalisation de l'analyse des facteurs de déforestation au niveau de l'écorégion des forêts humides, dont plus particulièrement les stocks de carbone de la biomasse aérienne ainsi que les stocks de carbone après déforestation ; - Elaboration de la cartographie des stocks de carbone de la biomasse aérienne) pour les FHE - Elaboration de la cartographie des stocks de carbone du sol) pour les FHE - Etablissement de scénario de référence (REL) pour les FHE	l'établissem référence l'é humides de l'établissem	significatifs pour ent de scenario de écorégion des forêts l'Est. Les TDR pour ent de scenario de es autres écorégions sont

	Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels			Evaluation ³		
		Résultats prévus	Accomplissements	(Sélectio	nner la couleur adéquate)		
Composante 4 du R-PP : Système de suivi des forêts et Sauvegardes	Sous-composante 4a: Système National de Suivi des Forêts Objectif: Concevoir et développer un système de surveillance des forêts opérationnel et décrire l'approche pour améliorer le système au fil du temps Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la documentation de l'approche de surveillance; (ii) la démonstration de la mise en œuvre précoce; (iii) les arrangements institutionnels et capacités en matières de forêts.	Système MRV mis en place et fonctionnel Plateforme de gestion de l'information disponible	- Réalisation d'une évaluation des besoins liés au système national de surveillance des forêts et un plan d'action et budget y afférent Développement et réalisation de systèmes de suivi éco régionaux des FHE constitués par le suivi des émissions liées à la déforestation, suivi des sauvegardes, suivi des causes de déforestations.	est const forêts hu MRV. Les resultent	Progrès significatifs Bonne progression mais sujet encore à amélioration Développement requis Pas encore de progrès enregistrés Non Applicable ion: une bonne progression atée pour l'écorégion des mides de l'Est en matière elecons apprises qui en peuvent servir pour le pement d'un système MRV		

	Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels			Evaluation ³		
		Résultats prévus	Accomplissements	(Sélectionner la couleur adéquate)			
	Sous-composante 4b: Système d'information sur les bénéfices multiples, autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.	Co bénéfices de la REDD+ est évaluée Un Système d'information sur les bénéfices multiples développé	-Elaboration d'un système de suivi des impacts commun à l'écorégion des Forêts Humides de l'Est en vue d'harmoniser les méthodologies utilisées dans les	× X	Progrès significatifs Bonne progression mais sujet encore à amélioration		
	Objectifs: préciser les aspects non- carbones prioritaires pour la surveillance par le pays Critères Pays d'auto-évaluation: (i) l'identification des aspects non- carbone pertinents et les questions sociales et environnementales; (ii) le suivi, le reporting et le partage de l'information; (iii) Les arrangements institutionnels et les capacités – les sauvegardes	benefices multiples developpe	différents projets et en faciliter le suivi et le reporting à l'échelle régionale ; - Proposition de critères et d'indicateurs appropriés pour	●	Développement requis Pas encore de progrès enregistrés		
			évaluer les co-bénéfices - Développement d'un état de référence socio économique pour les FHE et proposition d'arrangement institutionnel concernant les SIS et les bases de données	des FHE. Le	gression pour l'écorégion e système peut être pour l'élaboration du		

Taux de décaissement du don de préparation du FCPF à la REDD+ (>3.4 million USD) en pourcentage (FCPF M&E Framework 1.3.d.):				
	Taux	Suivi		
Don RF- taux de décaissement vs. Décaissements		Sélectionne	z l'icône correspondant	
prévus		Ø	Près de 10% de variance avec planification	
	4	1	Entre 10-25% de variance avec	
			Entre 25-40% de variance avec planification	
		8	Plus de 40% de variance	
		N/A X	Non Applicable	

Taux de décaissement du budget total R-PP en pourcentage (FCPF M&E Framework 1.3.d.):				
	Taux	Suivi		
Bien que le taux de décaissement des ressources du FCPF reste encore assez faible, beaucoup de travail sur le readiness ont été réalisés avec les ressources disponibles (AFD, UN-REDD, GIZ, BioCarbon Fund). Les activités liées à la R-PP sont lancées, les contrats sont en cours de passation de marché et les premiers contrats sont en cours de selection.		Sélectionnez l'i	icône correspondant Près de 10% de variance avec planification Entre 10-25% de variance avec Entre 25-40% de variance avec planification Plus de 40% de variance Non Applicable	

3.2 Engagement des parties prenantes dans l'approche REDD+

Exemples des actions/activités dans/pour lesquelles les IPs, CSOs, et communautés locales communautés participent activement, si existantes (FCPF M&E Framework 3.1.a.):

Action/activité: Consultation

Décrire la participation des IP, CSO et communautés locales :

Participation des parties prenantes dans la détermination des causes et facteurs de déforestation et les solutions pour y faire face.

Des consultations publiques ciblant divers acteurs (IP, CSO et Communautés Locales de Base), des régions representatifs des écosytèmes forestiers ainsi que la présence de causes et facteurs de déforestation ont été effectuées aussi bien dans le cadre de l'élaboration du R-PP que de l'ER-PIN.Les principaux débats se sont portés sur :

- les causes et facteurs de déforestation
- les solutions et stratégies pour y faire face
- le cadre de mise en œuvre des activités à différents niveaux
- la répartition des bénéfices issus de la vente des crédits carbones des projets REDD+
- l'utilisation des fonds issus de la vente des crédits carbones des projets REDD+
- les modalités de mise en œuvre, le suivi et la pérennisation.

Nombre de représentants nationaux IP et CSO REDD+ (hommes/femmes) ayant été formés avec succès par les programmes du FCPF(FCPF M&E Framework 3.1.b.):

succes par les programmes du l'el l'iller maz riamework s.1.b.j.						
<u>Lister les formations qui ont</u>	<u>Durée (nb</u>	Nb de participants	Ø	Objectifs en termes de		
<u>eu lieu</u>	<u>de jours)</u>	Nb d'hommes / Nb		nombre d'hommes et de		
		de femmes		femmes formés par		
- Formation sur le				pays		
processus REDD+	<u>03 JOURS</u>	30 Participants dont	_			
	-	08 femmes	4			
- Formation sur	<u>05 jours</u>	30 participants don				
l'inventaire de la		12 femmes				
biomasse aérienne			8			
				Non Applicable		
			N/A	Non Applicable		
	l .	l l				

3.3. Partage des connaissances

Le pays a-t-il dévelor	Le pays a-t-il développé et publié des documents/produit permettant le partage des connaissances				
REDD+ avec le soutien du FCPF :					
<u>Oui/Non</u> : oui	Fournir une liste des publications des connaissances REDD+, si existantes, Durant la période couverte par ce rapport :				

Combien de personnes ont pu avoir accès à ces ressources documentaire (connaissance REDD+), si existantes :

Nombre total par ressource documentaire:

Nb d'hommes:

Nb de femmes:

Est-ce que des experts nationaux ont pu/déjà participé à des activités (d'apprentissage) Sud-Sud ? Si					
oui, combi	oui, combien (hommes et femmes) ?				
Oui/Non:	Lister les activités d'apprentissage Sud-Sud	NB d'hommes :(représentants IP/CSO,			
		représentants du secteur public) 02			
<u>oui</u>	Deux formations sur les sauvegardes				
	environnementales et sociales (05 hommes et 01	NB de femmes : (représentants			
	femme)	IP/CSO, représentants du secteur			
	Formation sur les politiques et mesures (02	public) 02			
	femmes et un homme)				
	Formation sur l'inventaire de carbone forestier				
	(20 hommes, 10 femmes)				

4. PROBLEMATIQUES, DEFIS ET RISQUES

Dans le sillage de deux décennies de politique et d'expériences dans la conservation des forêts à Madagascar, le processus de préparation de Madagascar à la REDD+ a eu tendance à être dominé, selon la perception de nombreux acteurs, par une coalition « conservationniste » qui ont développés les premiers projets pilotes REDD+. De ce fait, le processus d'élaboration de la stratégie REDD+ présenté dans le R-PP s'est plutôt focalisé sur la déforestation évitée et a délaissé les autres activités éligibles dans la REDD+ tels que l'accroissement de stock de carbone. L'approche préconisée est une approche « projet » step by step qui préconise des actions à l'échelle locale/subnationale dont les ONGs de conservation sont censées à jouer un grand rôle dans la mise en œuvre des activités REDD+.

Compte tenu de la nouveauté de ce concept, il a été constaté une quasi-méconnaissance de la REDD+ par les différents acteurs clés à sa mise en œuvre notamment au niveau des secteurs concernés par la lutte contre la déforestation et la dégradation des forets .A tout cela s'ajoute la crise politique qui a explosé en 2009 qui a considérablement retardé l'appropriation de l'administration à ce mécanisme et l'atteinte des resultats et impacts attendus au niveau national.

Concernant le processus R-PP, bien que des outils de gestion aient été élaborés (manuel de procédure financière, manuel de passation de marché, PTA, PPM), un des problèmes qui a retardé le commencement des activités est la procédure très longue pour le décaissement du fonds. A cet effet, le BNC-REDD a fait des démarches auprès de divers responsables auprès du Ministère des Finances et du Budget s pour resoudre la situation. Des arrêtés ministeriels portant création du compte désigné et de l'arrêté de nomination des régisseurs ont été publiés. Le decaissement du fonds est en cours. L'équipe du BNC-REDD continue à travailler pour démarrer le projet. Les TDRs pour le recrutement des assistants techniques ainsi que divers études ont été élaborés, un Appel à Manifestation d'Interêt pour toutes les activités a été diffusé et l'Appel d'Offre en vue de recrutement des assistants techniques a été lancé.

Mis à part le lancement effectif de diverses activités liées à la mise en œuvre des activités R-PP, les principaux défis à relever pour faire avancer la preparation de Madagascar à la REDD+ sont :

- La coordination intersectorielle et l'engagement des parties prenantes.

A cet effet, un comité interministeriel composé de divers ministères concernés par la déforestation a été créé et un plan de communication est en cours d'élaboration.

Une insuffisance d'implication des secteurs dans le processus REDD+ aura sans doute une incidence sur la lutte contre la déforestation, compte tenu que les causes de la déforestation sont pour la plupart proviennent des autres secteurs autre que les forêts. Une définition et clarification des rôles et responsabilités de chaque secteur dans le processus REDD+ est incontournable pour s'assurer de leurs implications. Pour y parvenir, la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue permanente entre les différentes parties concernées est impérative. La plateforme prévue dans le dispositif institutionnel du R-PP et qui est en cours de création peut apporter une solution dans ce sens. Toutefois, effectuer des lobbing au niveau des décideurs et augmenter les séances de sensibilisation, information et formation sont encore nécessaire pour s'assurer de l'engagement de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des activités REDD à différentes échelles ainsi que de l'efficacité des actions entreprises.

Pour le Comité InterMinistériel pour l'Environnement, bien que ce comité soit en cours de redynamisation, ceci a été compensée en grande partie par la participation active des cellules environnementales au sein de chaque ministère aux différentes réunions et activités concernant le processus REDD+ au niveau national. Par ailleurs, lors des consultations publiques au niveau régional, les différents secteurs sont représentés et ont contribué à donner leurs points de vue. D'ailleurs, le gouvernement a déjà manifesté son engagement pour appuyer le processus REDD+ à travers la présence des ministres en charge de l'agriculture, de l'energie, de l'environnement et des forêts lors de la séance de consultation sur l'ER-PIN. Bien que sa participation ne soit pas encore effective, le secteur privé a déjà manifesté un vif interet pour faire partie du processus REDD à Madagascar.

- la mise en place du cadre de gouvernance REDD+ à Madagascar En effet, seule une analyses du cadre juridique a été éffectuée. Elle a debouché sur un constat de la necessité de créé des textes spécifiques à la REDD+. Bien que des comités interministeriels ont été crées, la mis en place de la plateforme stipulée dans le R-PP est encore en cours. Ainsi, la mise en place d'un cadre juridico-institutionnel clair transparent et en conformité avec les normes internationales reste encore à faire.
- l'élaboration des outils techniques et méthodologiques au niveau national
 En effet, bien que Madagascar, à travers les différents projets pilotes REDD à différentes échelles (PEERFH, CAZ, MAKIRA, PHCF) ait eu des experiences considérables en matière d'outils outils techniques et méthodologiques, un des défis reste d'elaborer ces outils au niveau national (MRV, REL.....)
- le renforcement de capacité de tous les acteurs à tous les niveaux
 En effet, une mise en œuvre des différentes activités REDD+ à différentes échelles ne saurait etre efficace et efficiente sans une appropriation de tous les acteurs concernés ; appropriation qui ne saurait etre effective sans une capacité appropriée

5. PRINCIPALES LEÇONS APPRISES

Un engagement politique de haut niveau (la primature & les ministères respectivement chargés de l'environnement et des forêts, de l'agriculture et du foncier et de l'aménagement du territoire) s'impose comme un préalable à l'engagement du processus. C'est pourquoi le Comité interministériel pour l'environnement (CIME) est une instance dont la redynamisation est essentielle. Une fois les lignes politiques validées au sein de cette instance, le Comité interministériel foncier forêts pourra prendre la relève sur l'élaboration des propositions techniques.

De même pour ce qui concerne les territoires pilotes, il est essentiel d'impliquer les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), notamment dans le cadre des échanges entre les Comités foncier forêts communaux (autour des Schéma d'Aménagement Communale (SAC)) et régionaux (mobilisant les services déconcentrés et les autorités régionales autour de la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et validant les solutions techniques adaptées aux réalités de terrain remontées par les guichets fonciers communaux).

Thème 1. Harmonisation de la methodologie et de la terminologie

Une harmonisation de la methodologie est requise si Madagascar veut avancer vers un processus national REDD+. Une harmonisation de la methodologie au niveau des projets pilotes REDD+ s'implantant dans l'éco-région est des forêts humides de l'Est a été réalisée dans le cadre du projet PERR-FH.

Les concepts utilisés dans le cadre de la REDD+ (définition de la forêt, déforestation et dégradation des forêts, ...) doivent aussi être harmonisés et intégrés dans le cadre de la révision de la politique forestière et de l'élaboration du code forestier pour lever toutes contradictions.

Thème 2. Politiques affectant la REDD+

Divers politiques, stratégies, programmes, projets, lois et textes existants au niveau de divers secteurs peuvent contribuer à la mise en œuvre de la REDD+ tels que :

- Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE 1990);
- le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) en 1999,
- la Lettre de Politique de Développement Rurale en 2004 ;
- le Programme National de Développement Rural (PNDR) en 2005 ;
- le Programme Sectoriel Agricole (PSA) en 2008,
- le Programme Sectoriel Agriculture Elevage et Pêche (PSAEP).
- Le Programme National Foncier
- La lettre de politique foncière
- Le Schema National d'Aménagement
- Le Code pour les aires protégées, tel que modifié le 26/02/15 (dénommé COAP)
- Le code minier
- Loi 97-017 sur la modification de la législation forestière
- Loi 97-1200 adoptant la politique forestière de Madagascar et qui est maintenant en cours de révision
- Loi 96-025 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables (dénommée GELOSE)
- Décret 2001-122 fixant les conditions de mise en œuvre de la gestion de contrat forêts domaniales (dénommé GCF)
- la stratégie nationale de la biodiversité et le système des aires protégées en cours de mise à jour
- les décrets de création définitive des aires protégées récemment adoptés par le gouvernement malagasy

Pour le secteur forestier, la révision actuelle de la politique forestière offre une opportunité d'initier ce recadrage intersectoriel en vue de promouvoir la prise en compte des objectifs de la REDD+ dans les différents secteurs appropriés. Il doit tenir compte des éléments suivants qui sont très importants pour le processus REDD+: i) prévoir une vision pour l'optimisation de la filière bois énergie

; ii) orienter des cadres d'action pour une meilleure organisation spatiale et une cohérence des actions avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ; iii) intégrer des actions permettant la cohérence des actions avec la politique minière pour le contrôle et la surveillance des violations de l'environnement.

En outre, pour assurer l'articulation entre la mise en œuvre des politiques environnementale et forestière et celles des autres politiques sectorielles, en vue de la mise en œuvre de la REDD+, il est judicieux de formuler une vision pour la REDD+ à Madagascar et de l'intégrer dans les politiques existantes.

Thème 3. Facteurs de déforestation et de dégradation de la forêt Pratiques du défrichement et de feux de brousse et de végétation

Des analyses diagnostic des facteurs de déforestation et de la dégradation des forêts ont été réaliseés aussi bien dans le cadre de l'élaboration du R-PP qu'à travers la mise en œuvre du projet PERR-FH. Des consultations auprès des populations riveraines des forêts et les communanutés locales de base ont été effectuées.

Les principauxfacteurs de déforestation à Madagascar sont le Tavy, le besoin en bois energie, l'explotation illicite des forêts, l'exploitation minière illicite et les feux de brousse et de végétation. Pour les feux de brousse et de végétation les issus des activités des activités de culture sur brûlis et de pâturage, il faut mettreen place des dispositifs d'alertes aux feux, de renforcer le contrôle forestier et de responsabiliser les communautés locales pour le suivi des feux, à travers le transfert de gestion locale des ressources naturelles et d'assurer des moyens financiers appropriés.

Eu égard à la non application effective des textes, la mise à jour d'une base de données sur les textes existants s'avère primordiale afin d'aider le service juridique du Ministère pour rédiger de nouveaux textes.

Exploitation illicite et surexploitation des forêts

L'exploitation illicite et surexploitation des forêts sont parmi les causes directes de la déforestation à Madagascar. Ce problème met en évidence plusieurs facteurs qui peuvent affecter la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national à savoir la défaillance en matière de gouvernance au niveau du secteur forestier, l'insuffisance de contrôle et l'application de la loi rendue difficile par la sortie de textes contradictoires et accentuées par la faible capacité de l'administration forestière. Ce problème est abordé dans le cadre de la mise en œuvre du R-PP à travers une des options stratégiques à tester.

Une révision de la politique forestière aboutissant à l'élaboration du code forestier est actuellement en cours. Pour la refonte des textes sur le Code forestier, il est recommandé de : i) supprimer les doublons identifiés ; ii) harmoniser les règles de procédures ; iii) apporter des précisions sur des dispositions flous ; iv) préciser les dispositions des textes qui sont explicitement abrogés.

En ce qui concerne les mangroves, il importe de tenir compte de ses fonctions écologiques et de sa gestion durable à travers un plan d'aménagement spécifique. Les mangroves sont d'importants puits de carbone et leur destruction entraîne souvent la libération d'énormes quantités de dioxyde de carbone. Afin d'éviter la pratique illicite d'aquaculture, il importe de mettre en place un plan de gestion et d'assurer le libre accès à l'information en faveur des communautés locales pour leur permettre d'apprendre le schéma global d'aménagement, règles internes de gestion, dina, législation en vigueur.

Exploitation minière

Les principales richesses se trouvant en dessous des forêts, l'exploitation minière constitue un des facteurs importants dela déforestation à Madagascar. Elle devient de plus en plus importante et pourra d'ici peu devenir la principale cause de déforestation et de dégradation des forêts. Pour résoudre les conflits entre les deux secteurs, il a été institué un Comité Interministériel des Mines et des Forêts (CIMF) qui toutefois est encore à rédynamiser. C'est un organe consultatif travaillant sur les litiges entre l'exploitation minière et les ressources forestières.

Un appui de l'administration minière est fortement souhaité pour améliorer le contrôle et le suivi des exploitations minières dans le but de réduire les impacts de ces dernières sur les écosystèmes forestiers et assurer des reboisements et/ou des restaurations compensatoires au cas où la déforestation ou dégradation est inévitable.

Theme 4. Contrôle et suivi forestiers

Le renforcement du contrôle et du suivi forestièr auxquels participent divers acteurs à différents niveaux (services techniques deconcentrés, communautés locales) est impératif pour pouvoir assurer la durabilité des forêts, conditionnalité de la permanence des carbones à venddre dans le cadre de la REDD+.

L'expérience avec les « pactes de conservation » dans certains projets tels que le projet Corridor Ankeniheny-Zahamena (CAZ) a montré des impacts positifs au niveau du terrain, via des comportements plus responsables en faveur des ressources naturelles, avec des populations motivées par des incitations, dans la conduite d'actions de conservation. Ces expériences laissent à penser que ce mécanisme pourrait être un mécanisme efficace à la fois de distribution des bénéfices de REDD+ et de suivi/évaluation de la déforestation/dégradation. En effet, ce renforcement des « pactes de conservation » comprend l'introduction du suivi de la déforestation et de la dégradation par les communautés elles-mêmes.

Néanmoins, ceci est insuffisant sans un renforcement de l'administration en charge de l'application de la loi et réalisation de controles (agents forestiers, police, gendarme, gardes cotes)

Thème 5. Délégation de gestion des ressources naturelles

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ au niveau local, les Communautés locales sont impliquées dans la gestion des ressources forestières par le biais de transfert de gestion. Les textes aui régissent la délégation de gestion des ressources naturelles sont la loi GELOSE qui concerne les transferts de gestion de tous types de ressources naturelles, et la Gestion Contractualisée des Forêts développée sans négociation patrimoniale et qui concerne uniquement les ressources forestières. L'évaluation des transferts de gestion (Resolve, 2004) a mis en exergue une diminution des défrichements et une plus grande responsabilité de la communauté sur les ressources. Elle a aussi mentionné le déplacement des pressions vers d'autres zones (phénomène de fuite).

Il est constaté qu'il faut apporter une révision sur le décret n° 2013 – 785 du 22 octobre 2013 sur la gestion déléguée des forêts de l'Etat pour assurer la cohérence avec les autres textes.

Thème 6. Engagement des parties prenantes

Dans le cadre de l'élaboration du R-PP et de l'ER-PIN, l'engagement des parties prenantes à la mise e œuvre du R-PP et d processus REDD+ à Madagascar s'est fait à plusieurs niveaux :

- -l'engagement du gouvernement à travers des communications verbales et la déclaration des ministres concernés directement par la déforestation à soutenir la future mise en œuvre de l'ER-Pin au cas où il sera adopté.
- La création du Bureau National de Coordination REDD+ au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologe, de la Mer et des Forêts
- la création du Comité Technique REDD+ regroupant toutes les parties prenantes à la REDD+ qui est en train de se transformer en plateforme REDD+.
- la création de Comité Technique interministériel pour l'élaboration et mise en œuvre de l'ER-PIN
- la mise en place de groupes thématiques REDD+
- la participation effective des communautés locales de baseet populations riveraines des forêts à divers ateliers de consultations REDD+

Thème 7. Règlements de conflits

Il apparaît que de nombreuses autorités à Madagascar à différents niveaux et ayant compétence en matière de règlement des conflits pourraient avoir à se prononcer sur des enjeux liés à la REDD+. A titre d'exemple au niveau local, l'application des Dina, des comités régionaux de gestion des plaintes environnementales et des tribunaux saisis dans des cas donnés. La gestion du conflit par ces autorités requiert une appropriation et bonne compréhension des enjeux REDD+. Un renforcement de capacité leur permettant d'acquérir cette compréhension en particulier dans les localités et régions où les activités REDD+ se multiplient est nécessaire.

Thème 8. Canalisation des paiements basés sur les résultats et distribution des bénéfices de la REDD+

À ce jour, Madagascar ne dispose pas encore d'instrument permettant d'envisager un partage des bénéfices qui prennent en compte les spécificités de la REDD+. Toutefois, des mécanismes existants et testés au niveau des projets pilotes REDD+ (Makira, CAZ) afin d'en tirer des leçons pour ue approche nationale. Un des défis est d'élaborer un mécanisme de partages de bénéfices standard pour tous les projets pilotes REDD+ à Madagascar et de mettre en place un mécanisme de répartition des avantages de la REDD+ qui soit propre à la REDD+. Le mécanisme pourrait être précisé dans un texte à valeur juridique spécifique à la REDD+ ou aux paiements des services environnementaux (PSE) en se basant sur les dispositions de la Charte de l'Environnement actualisée.

Il importe que le texte précise : i) la définition de ce qu'on entend par « vente de crédits carbone », ii) les modalités de partage de revenus de la vente de crédits carbone envisagés au bénéfice de l'Etat au niveau central et déconcentrés, iii) les mécanismes de gestion transparentes des fonds aux niveaux central et déconcentrés.